

CRIC n° 99 (2024-2025)

2^e session de la XII^e législature

PARLEMENT WALLON

SESSION 2024-2025

COMPTE RENDU INTÉGRAL*

Séance publique de commission

Commission de la comptabilité

Mercredi 26 février 2025

*Application de l'article 162 du règlement

Publication officielle du greffe du Parlement de Wallonie
Square Arthur Masson, 6
5012 Namur
compte.rendu@parlement-wallonie.be

Tous les comptes rendus sont disponibles sur le site **www.parlement-wallonie.be**, rubrique *Travaux parlementaires*, section *Publications*.

SOMMAIRE

OUVERTURE DE LA SÉANCE	1
PROJETS ET PROPOSITIONS	1
Comptes du Parlement wallon pour l'année 2023.....	1
Discussion générale (Suite).....	1
Intervenants : M. le Président – M. Germain Mugemangango – M. Jean-Paul Bastin – Mme Christie Morreale – M. Stéphane Hazée – Mme Valérie De Bue – Mme Éliane Tillieux – Mme Sandrine Salmon, Greffière f.f. du Parlement de Wallonie – M. Willy Borsus, Président du Parlement de Wallonie.	
Vote.....	5
Confiance au président et au rapporteur.....	5
Budget 2024 – État des engagements budgétaires – Quatrième trimestre.....	5
Exposé de M. Borsus, Président du Parlement de Wallonie.....	5
Intervenants : M. le Président – M. Willy Borsus, Président du Parlement de Wallonie.	
Échange de vues.....	6
Intervenants : M. le Président – Mme Éliane Tillieux – Mme Valérie De Bue – M. Germain Mugemangango – M. Stéphane Hazée – M. Willy Borsus, Président du Parlement de Wallonie – Mme Sandrine Salmon, Greffière f.f. du Parlement de Wallonie – M. Jean-Paul Bastin.	
LISTE DES INTERVENANTS	15
ABRÉVIATIONS COURANTES	16

COMMISSION DE LA COMPTABILITÉ

Présidence de M. Jean-Pierre Lepine, Président

OUVERTURE DE LA SÉANCE

- La séance est ouverte à 8 heures 50 minutes.

M. le Président. – La séance est ouverte.

PROJETS ET PROPOSITIONS

Comptes du Parlement wallon pour l'année 2023

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'examen des comptes du Parlement wallon pour l'année 2023.

M. Chintinne a déjà été désigné en qualité de rapporteur.

Le 5 décembre 2024, M. Rion, Conseiller, a présenté le premier rapport de la Cour des comptes sur les comptes du Parlement, et ce pour l'année 2023. La discussion générale avait été entamée. Le 4 février 2025, une circulaire a été adressée aux membres ainsi qu'aux groupes politiques indiquant que les pièces suivantes pouvaient être consultées :

- le rapport établi par l'expert-comptable certifié de la SRL BMA & Associates à propos des procédures suivies et des vérifications opérées sur la situation comptable arrêtée au 31 décembre 2023 du Parlement de Wallonie ;
- les tableaux récapitulatifs reprenant sous forme de tableau par article budgétaire les dépenses et les recettes de l'année 2023 ;
- les comptes de résultat ;
- le bilan ;
- le tableau d'amortissement ;
- les règles d'évaluation comptables ;
- les tableaux récapitulatifs reprenant par article budgétaire les dépenses et recettes avec mention de la date du fournisseur, de l'objet et du montant.

Ces documents ont été consultables par les députés et les collaborateurs des groupes politiques, en présence d'un député de leur groupe, du mercredi 5 février jusqu'au 14 février 2025.

Discussion générale (Suite)

M. le Président. – Je vous propose de poursuivre la discussion générale.

La parole est à M. Mugemangango.

M. Germain Mugemangango (PTB). – Je souhaite remercier grandement les services et toutes les personnes qui ont collaboré pour tout le travail qui a été fait pour mettre en ordre ces comptes. Mes questions ne portent pas sur la validité des comptes dans le sens technique du terme, puisque, même si j'ai l'une ou l'autre question sur le sujet, je pense que, là, le travail a vraiment été très bien fait. Les documents qui ont été transmis sont très clairs.

Je pense que le débat doit plutôt porter sur l'orientation même de ces dépenses. À ce sujet, un élément frappe : toutes les dépenses liées aux rémunérations et aux avantages des parlementaires. Quand on fait le total, cela représente quand même une somme de 30 millions d'euros. C'est presque la moitié des dépenses courantes du Parlement qui vont, d'une manière ou d'une autre – que ce soit les pensions, les frais exposés ou les rémunérations –, vers les rémunérations des parlementaires de quelque sorte que ce soit.

Je veux souligner qu'il y avait quand même, dans les débats, et certainement dans le cadre de la campagne électorale, une ouverture de certains partis à vouloir revoir cela. Par exemple, il suffit d'aller regarder sur le site des Engagés pour retrouver toutes les mesures proposées concernant les rémunérations.

M. Jean-Paul Bastin (Les Engagés). – Vous n'avez pas une imprimante ? Parce qu'au groupe PS et au groupe Ecolo, ils avaient une imprimante hier pour...

Mme Christie Morreale (PS). – Comme cela, on vous met face à vos contradictions.

M. Germain Mugemangango (PTB). – Il n'y a pas de souci. Je peux lire votre site et retenir des éléments de votre site. Il est fait pour cela, non ?

Il y a toute une série d'éléments qui sont liés à ces rémunérations. D'ailleurs, pour le rappeler à M. Bastin, la formulation qui est utilisée, c'est de dire que l'on veut rapprocher le statut du parlementaire du statut du

travailleur moyen. C'est la formule qui est utilisée sur le site, et l'on parle de toute une série d'éléments à revoir. Ma question au groupe des Engagés porte sur ce sujet. Allez-vous faire des propositions pour revoir des éléments de la rémunération des parlementaires ? Cela me semble un élément important. Y a-t-il une ouverture aussi au sein des autres groupes – je pense que les Engagés ne sont pas les seuls à avoir une réflexion sur le sujet – pour revoir certains éléments de cette rémunération ?

Finalement, par rapport au groupe MR et au Gouvernement en général, il y a toute cette intention d'économiser au niveau des dépenses publiques. Ce sont aussi des dépenses publiques. De ce point de vue, j'aimerais savoir, au sein des groupes, s'il y a une ouverture pour travailler à revoir ces rémunérations qui, je le rappelle, représentent quand même près de 50 % des dépenses courantes de ce Parlement.

M. le Président. – Une petite remarque : je vous rappelle que l'on est aux comptes de 2023, et que les considérations seront peut-être pour après. Monsieur Bastin, si vous souhaitez prendre la parole, vous me la demandez et je vous la donnerai volontiers.

M. Germain Mugemangango (PTB). – Monsieur le Président, dans les comptes et dépenses de 2023, il y a évidemment un espace assez large à ces rémunérations.

M. le Président. – On est bien d'accord. On parle des comptes de 2023, je vous le rappelle.

La parole est à Mme Morreale.

Mme Christie Morreale (PS). – Je souhaite simplement vous dire que les expressions que nous avons eues en campagne électorale sont identiques à celles que nous avons a posteriori, c'est-à-dire qu'une réflexion sur le régime général des parlementaires me semble nécessaire. L'histoire nous a appris que nous rentrions, pour des raisons notamment de contrôle avec le SPF Finances, dans des dépenses qui étaient notamment exemptées de fiscalité. Nous trouvons donc qu'il serait intéressant d'avoir une discussion intraparlamentaire sur un régime général, et de sortir des régimes particuliers pour ce qui concerne les parlementaires.

M. le Président. – La parole est à M. Hazée.

M. Stéphane Hazée (Ecolo). – Je remercie également les services et les différentes équipes qui ont pu intervenir sur la préparation des comptes.

C'est un débat que l'on a déjà démarré. Vous l'avez rappelé dans votre introduction : nous avons eu ici, il y a quelques semaines, l'exposé de la Cour des comptes pour la première édition du contrôle par la Cour des comptes des comptes du Parlement. Cela a été l'occasion d'une discussion, et je ne vais pas reprendre

l'ensemble des éléments parfois techniques qui ont été développés à cette occasion.

Je veux par contre revenir sur deux éléments. Le premier, c'est une question que j'ai adressée aux services du greffe dans le cadre de la procédure prévue. Elle porte sur un élément postérieur : le rapport de l'expert-comptable. Le rapport de l'expert-comptable revient sur le bilan 2023 et il constate qu'il reprend, comme l'avait d'ailleurs demandé la Cour des comptes, la valorisation de l'extension du Parlement de Wallonie ainsi que de la construction du tunnel piéton. Comprenez que je ne m'exprime pas ici sur l'opportunité de ces éléments – pour ce qui concerne le tunnel, j'ai eu l'occasion de m'exprimer très clairement –, mais sur la traduction comptable, puisque dans l'actif du bilan, le poste « terrains et constructions » passe d'un montant de l'ordre de 4 800 000 euros – montant en 2022 – à un montant de l'ordre de 47 millions en 2023. C'est la traduction concrète de l'inscription dans le bilan de la valorisation de cette extension. Il est donc nettement plus élevé que le poste « terrains et bâtiments ».

Au passif, dans ce qui s'appelle le fonds social, on retrouve un montant de correction immobilisé de l'ordre de 42 400 000 euros, qui doit correspondre au montant réévalué. Or, on avait parlé d'un montant de l'ordre de 46 millions pour les travaux. Il y a donc ici une question technique par rapport à ce montant qui est évidemment très élevé – trop élevé. Quel mécanisme intervient ? Quelles hypothèses ont prévalu à cette réévaluation ? Sur quelle base est fixée la valorisation ? Y a-t-il une expertise immobilière, ou des factures sont-elles prises en compte ? J'aimerais savoir si la Cour des comptes a pu valider cette approche.

J'ai une question plus générique puisque, lors de notre dernière commission, nous nous étions arrêtés à ce rapport de la Cour des comptes et nous avons demandé – et, je pense, obtenu – le fait que tous les trimestres, notre Commission fasse le point sur l'état de mise en œuvre des recommandations de la Cour des comptes. Le président s'était directement montré ouvert à la suggestion, je reprends ses termes : « On peut inscrire trimestriellement le point de la situation par rapport aux recommandations de la Cour des comptes ». C'est la première fois, je voudrais donc connaître le rythme.

On a une habitude d'une réunion trimestrielle pour cette commission, compte tenu de l'état trimestriel des dépenses. Je m'étais dit que c'était peut-être l'occasion, mais peut-être avez-vous prévu que l'on fasse une deuxième réunion, tous les trimestres, qui porte sur la mise en œuvre des recommandations de la Cour des comptes ? Je voudrais voir comment nous pourrions nous mettre en marche par rapport à ce travail, puisque le chantier est très grand. Toute une série d'étapes ont été franchies avec beaucoup de travail en la matière. Il en reste aussi beaucoup d'autres. Comment les choses peuvent-elles donc avancer sur ce terrain ?

Enfin, je comptais aussi revenir notamment sur la question des rémunérations, mais plus largement des dépenses. Il y a notamment un élément d'actualité qu'est l'accord Arizona, qui porte sur certains termes, mais je ne pensais pas l'aborder pour l'année 2023. Je pensais l'aborder dans la suite de notre réunion.

M. le Président. – La parole est à Mme De Bue.

Mme Valérie De Bue (MR). – Je voudrais également remercier les services du greffe pour l'établissement des comptes 2023. Effectivement, c'est le premier point de l'ordre du jour et je crois que l'on doit s'en tenir à ce débat sur les comptes. Comme vous l'avez rappelé, on a pu vérifier et avoir un débat sur les états d'engagement budgétaire. Lors de la législature précédente, un certain nombre de questions ont pu être posées et nous avons eu un débat très instructif en décembre dernier avec la Cour des comptes. Comme il avait été convenu, notre groupe a envoyé quelques questions sur les comptes au greffe pour préparer cette commission.

Pouvons-nous avoir quelques éclaircissements sur le rapport de l'expert-comptable qui met en exergue le contrôle de la Cour des comptes ? Parmi la cinquantaine de recommandations de la Cour, lesquelles ont déjà pu être implémentées dans le cadre des comptes 2023 ?

M. le Président. – La parole est à M. Bastin.

M. Jean-Paul Bastin (Les Engagés). – Je me joins évidemment aux remerciements d'usage par rapport au travail qui a été fourni et qui nous permet d'en discuter ce matin.

Par rapport au rapport de l'expert-comptable, je ne sais pas si, par expérience, par rapport aux autres rapports des années antérieures, il y a une comparaison à faire ou pas, ou une indication sur la qualité de celui-ci à donner. Il ne me semble pas particulièrement exhaustif dans son approche et assez limitatif dans ses remarques, mais il renvoie directement en disant que ces remarques seront prises en compte dans le compte 2024. Un peu en lien avec ce que Mme De Bue a évoqué, y a-t-il déjà des éléments que vous pourriez éventuellement porter à notre connaissance ? Est-ce toujours ce même expert-comptable qui est prévu pour 2024 ?

On a évidemment évoqué le différentiel par rapport aux factures et aux montants de 44 et 46 millions d'euros pour le bâtiment, mais cela nous semble un ordre de grandeur de montants compréhensible et justifiable.

M. le Président. – La parole est à Mme Tillieux.

Mme Éliane Tillieux (PS). – Juste pour compléter ce qui vient d'être évoqué. Le débat principal a quand même eu lieu en décembre dernier ; ici, on se revoit sur la logique qui veut que le Bureau nous propose une adaptation pour intégrer, dans le compte 2023, les

recommandations de la Cour des comptes. C'est d'une bonne prudence et une saine gestion.

On a pu voir que certaines contraintes, qui sont purement techniques, ne nous permettent pas d'aller au bout des choses et de tout mettre en œuvre. Cependant, ici, le Bureau nous propose une série d'adaptations : la question de la réévaluation du coût de l'extension du Parlement, les provisions pour les litiges, la dette pour double pécule de vacances, et cetera. Bref, une série d'adaptations que nous saluons. Nous saluons le travail du Bureau réalisé à cet égard. La situation n'est pas simple, on le sait, et l'on se dirige progressivement vers quelque chose de plus lisible, plus clair et plus compréhensible pour tout le monde. Dès lors, nous n'irons pas plus loin dans la discussion aujourd'hui.

M. le Président. – La parole est à Mme Salmon.

Mme Sandrine Salmon, Greffière f.f. du Parlement de Wallonie. – Comme cela a été évoqué, on avait convenu d'essayer d'intégrer dans les comptes 2023 une série de recommandations qui avaient été faites par la Cour des comptes. On a étudié, avec le cabinet comptable qui nous assiste, la possibilité d'intégrer autant que possible ces recommandations.

On a été confrontés à une série de difficultés, notamment informatiques. Le Bureau a arrêté quatre éléments qui pouvaient être corrigés. Il s'agissait de : la réévaluation de l'extension, les provisions pour litiges, les actifs immobilisés de moins de 1 000 euros hors TVA et l'enregistrement de la dette pour le double pécule de vacances. Des corrections aux comptes qui avaient été envoyées à la Cour des comptes ont été apportées aux comptes sur ces quatre éléments et sont reprises dans les documents qui sont soumis aujourd'hui.

Plus particulièrement pour l'extension, le bilan fait désormais apparaître un montant de 50 480 315 euros d'actifs immobilisés et 42 442 591 euros d'immobilisations corporelles au passif, car un montant complémentaire de 42 338 583 euros a été comptabilisé pour l'extension.

Cette valeur provient de l'estimation de la compagnie d'assurances au 31 décembre 2023. Dans le cadre d'une expertise réalisée par notre compagnie d'assurances, un montant a été arrêté pour l'immeuble. C'est donc une expertise immobilière qui a été réalisée.

La nouvelle valeur prise en compte pour ce qui concerne la valeur déclarée des travaux est de 37 906 008 euros et de 2 655 000 euros pour les murs, les planchers et les façades conservés, ce qui donne lieu au montant assuré. Il diffère de la somme qui avait été estimée il y a déjà plus de deux ans, dans laquelle on tenait notamment compte du matériel audiovisuel, du mobilier, de frais, de consultance, et cetera. Ici, il est question de la valeur immobilière estimée par un expert de notre compagnie d'assurances. Ce montant a été

retenu pour l'extension, ce qui explique la différence, Monsieur Hazée.

En ce qui concerne le rapport de notre expert-comptable, il travaillera encore sur les comptes de 2024, puis un nouveau marché devra être relancé. Il a une mission d'expert-comptable, et pas de réviseur. Cela justifie que le rapport ne va sans doute pas aussi loin que certains rapports que vous pouvez voir, lesquels sont réalisés par des réviseurs. Ici, la mission est différente. Un travail de qualité a été fait. Ils ont dû, dans l'urgence, revoir toute une série de données, avec les contraintes qui étaient les nôtres.

On a pu intégrer ce qui était possible. Pour 2024, ils ont pris connaissance de l'ensemble du rapport de la Cour des comptes, et intégreront un beaucoup plus grand nombre de recommandations. Je pense que M. le Président va vous faire un état des lieux du suivi du rapport de la Cour des comptes.

M. le Président. – La parole est à M. Borsus.

M. Willy Borsus, Président du Parlement de Wallonie. – Sur le point particulier relevé par M. Stéphane Hazée concernant les recommandations de la Cour des comptes, je confirme la disponibilité qui est la mienne et celle des services pour venir en cette commission de façon beaucoup plus détaillée, ligne par ligne, au moment où vous le jugerez opportun, pour faire écho de la réalisation effective des recommandations de la Cour des comptes.

Je vous présente d'ores et déjà un élément transversal par rapport à cela. Il y a de l'ordre de 96 recommandations reprises dans le rapport de la Cour des comptes. Le dernier monitoring que j'ai reçu des services m'indique que 32 de ces recommandations sont rencontrées au moment où l'on se parle ; 45 d'entre elles sont en cours de mise en œuvre à un stade ou à un autre, avec diverses modalités, et cetera, mais le travail est avancé, en cours, avec des éléments très concrets de mise en œuvre concernant 45 de ces recommandations.

Dix-neuf d'entre elles dépendent d'externalités qui ne nous ont pas encore permis à ce stade de les mettre en œuvre. Toutefois, le travail se poursuit de manière à diminuer ce nombre de 19, et à revenir tout d'abord devant vous lorsque nous ferons le monitoring de la mise en œuvre de celles-ci, par exemple dans cette commission, ligne par ligne, et devant la Cour des comptes, puisque notre souhait... On connaît – et à juste titre – et le Parlement connaît, avec d'autres types d'outils de la Cour des comptes, la façon de travailler de celle-ci.

Le rapport de la Cour des comptes, que ce soit pour le Parlement, pour l'administration ou pour d'autres départements, est un rapport qui non seulement appelle un suivi de mise en œuvre, mais également qui fait l'objet, à un moment donné, d'une nouvelle analyse de la Cour des comptes pour voir si non seulement les

dispositions sont mises en œuvre, mais également si elles sont mises en œuvre avec l'ampleur, la pérennité, la précision et d'autres caractéristiques encore que la Cour des comptes mesure. On est vraiment dans cette mécanique.

Je conclus en rappelant que, sur 96 recommandations, 32 sont rencontrées, 45 sont en cours de mise en œuvre, 19 dépendent d'externalités – elles seront mises en œuvre, mais ne l'ont pas encore été à ce stade. Le but est alors que, en toute transparence, l'on puisse vous détailler cela au moment où vous le jugerez opportun. Cela peut être une réunion « ordinaire » de cette Commission, où cela figure à votre ordre du jour, Monsieur le Président, une réunion dont l'agenda est plus long pour avoir le temps d'examiner tout cela, ou bien une réunion spécifique que vous jugeriez de convoquer et dédiée à ce point en particulier.

M. le Président. – La parole est à M. Hazée.

M. Stéphane Hazée (Ecolo). – Je remercie Mme la Greffière pour les réponses.

Pour ce qui concerne la valorisation, j'ai bien compris l'explication. La Cour des comptes est-elle associée à ce choix, ou l'examinera-t-elle a posteriori, a fortiori à la prochaine occasion, à savoir l'examen des comptes, bilans et autres pièces 2024 ?

Pour ce qui concerne les recommandations de la Cour et leur mise en œuvre, je remercie M. le Président pour l'état synthétique qui est fait aujourd'hui. Lors d'une prochaine réunion, il m'apparaît important que l'on puisse passer en revue ligne par ligne, comme vous le suggérez, pour s'assurer du bon déroulement des choses.

M. le Président. – J'abonde dans le sens du président. Il faudrait faire une réunion beaucoup plus technique et n'aborder que ce point des recommandations de la Cour des comptes, une par une, voir un petit peu l'évolution du travail, voir où l'on en est et le chemin qu'il nous reste à parcourir.

La parole est à Mme Salmon.

Mme Sandrine Salmon, Greffière f.f. du Parlement de Wallonie. – Vu le délai imparti, non. J'imagine que la Cour des comptes ne manquera pas, dans le cadre des comptes 2024 – elle a déjà commencé son travail –, de rendre un avis.

M. le Président. – Plus personne ne demandant la parole dans la discussion générale, je la déclare close.

Vote

M. le Président. – Nous allons voter sur les comptes du Parlement wallon pour l'année 2023.

Par 9 voix contre 1, la Commission de la comptabilité recommande l'adoption des comptes du Parlement wallon pour l'année 2023 par l'assemblée plénière.

Confiance au président et au rapporteur

M. le Président. – À l'unanimité des membres, il est décidé de faire confiance au président et au rapporteur pour l'élaboration du rapport.

Budget 2024 – État des engagements budgétaires – Quatrième trimestre

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'examen de l'état des engagements budgétaires du quatrième trimestre de l'année 2024.

Pour rappel, la consultation des pièces comptables en lien avec le relevé des engagements budgétaires a été organisée selon les conditions habituelles.

Exposé de M. Borsus, Président du Parlement de Wallonie

M. le Président. – La parole est à M. Borsus.

M. Willy Borsus, Président du Parlement de Wallonie. – J'en profite pour remercier les services du greffe, Mme Salmon, Mme Galloy, l'ensemble des services ici présents, mais aussi, de façon générale, l'ensemble des équipes, pour tout le travail mené.

Je ne serai pas long dans le propos introductif, Monsieur le Président, puisque vous avez eu l'occasion, tout comme les membres, de prendre connaissance des différents éléments. En synthèse, quelques chiffres à partager avec vous.

Le montant total des dépenses courantes, au 31 décembre 2024, est de 68 249 621,04 euros sur un budget, vous vous en souvenez, que vous aviez ajusté, en ce qui concerne les dépenses courantes, à 77 475 238 euros, soit un taux global de consommation – on parle toujours des dépenses courantes – de 88,11 %.

Cette non-consommation s'explique par différents paramètres. Nous avons notamment relevé avec Mme la Greffière et les services :

- le fait que des projets ou mesures n'ont pas été mis en œuvre, ou pas encore été mis en œuvre dans certains cas ;
- une série de mesures d'économie dans le cadre d'une volonté de gérer les dépenses de façon calibrée, suivant ce principe de sobriété si souvent – et légitimement – mentionné ;
- un renouvellement d'assemblée, qui entraîne un certain nombre de dépenses dont il est difficile de prévoir de façon très précise l'exacte amplitude. Le budget avait donc été conçu prudemment à cet égard, et c'est très bien puisque l'on va se trouver en dessous des dépenses qui avaient été prévues, en ce compris à l'ajusté. On en avait discuté entre nous et l'on avait dit : « On a des paramètres que l'on ne connaît pas encore au moment de l'ajusté ».

Ce sont pour les dépenses courantes.

Les dépenses de capital, au 31 décembre 2024, se situent à 1 031 638,73 euros pour un budget ajusté, lui aussi, de 2 635 335 euros, soit un taux global de consommation de 39,15 %. On a ici quelques travaux d'aménagement qui ont été reportés pour des raisons techniques, d'organisation ou d'autre nature à 2025.

Le montant total des dépenses, au 31 décembre 2024, vous en aviez fait l'addition, est donc de 69 281 259,77 euros pour un budget ajusté qui était fixé – donc, le total de nos dépenses après l'ajustement – et qui avait été prévu à concurrence de 80 110 573 euros, soit un taux global de consommation de 86,48 %.

Le montant total de nos recettes, au 31 décembre 2024, est de 76 672 580 euros sur un budget ajusté qui nous amène à une réalisation de 81,59 %.

En conclusion, à l'ajustement de l'ensemble de ces éléments, au budget 2024, après ajustement, il avait été présumé un déficit possible de l'ordre de 2 958 608 euros. Je pense que les services – nous l'avions souhaité – avaient été prudents et je vous en remercie. Avec cette estimation de déficit et l'établissement du relevé du quatrième trimestre, on a une situation où l'on va avoir – on verra le solde positif le moment venu – un solde positif présumé au-delà de 5 millions d'euros. Je suis prudent puisque nous sommes en février, et un certain nombre d'éléments peuvent encore être légèrement ajustés, mais la situation est positive.

C'est le fait, me semble-t-il, pour l'essentiel, des points que j'ai mentionnés, donc d'un certain nombre d'économies de fonctionnement, d'une estimation prudente de nos dépenses, d'un besoin lié au renouvellement de notre assemblée qui a été moindre que celui que nous annonçons et d'une volonté globale de fonctionner à l'économie, de fonctionner

correctement pour que notre assemblée puisse rencontrer ses missions et que l'on puisse avoir les actions extérieures, et cetera. Je rappelle par exemple que l'on accueille 1 000 élèves – rien que des écoles – qui viennent visiter, plus une série d'autres actions de cette nature.

Voilà ce que je pouvais indiquer à ce stade de la situation telle qu'elle est provisoirement arrêtée au quatrième trimestre de l'année écoulée.

Que Mme la Greffière n'hésite pas à ajouter d'autres points.

M. le Président. – Mme la Greffière ne le souhaite pas.

Échange de vues

M. le Président. – La parole est à Mme Tillieux.

Mme Éliane Tillieux (PS). – Je voudrais d'emblée signaler que je ne dispose pas des mêmes chiffres – et notre groupe non plus – en ce qui concerne les recettes. Il faudrait faire une vérification du document à notre disposition sur la plateforme.

Au niveau des dépenses, il n'y a pas de souci. Ce que vous avez énuméré correspond à ce que nous avons noté. Par contre, au niveau des recettes, il y a des divergences. Je voudrais donc que vous fassiez la clarté pour éviter que l'on se méprenne sur les chiffres.

M. le Président. – La parole est à Mme De Bue.

Mme Valérie De Bue (MR). – Je remercie M. le Président et Mme la Greffière pour le travail effectué.

On voit que nous sommes désormais dans une maîtrise du budget du Parlement et que l'on a pu, avec le budget ajusté, anticiper et éviter toute une série de surconsommations, notamment avec le budget ajusté.

D'emblée, je voudrais souligner l'amélioration des télécommunications dans ce bâtiment. En commission, on peut véritablement avoir des outils de travail, et il est très important que l'on puisse communiquer avec nos équipes. Je remercie les services.

J'ai vu dans les factures qu'il y a plusieurs opérateurs de télécommunication. Y a-t-il une réflexion pour aller vers un opérateur unique ? Il y a peut-être un intérêt à en avoir deux. C'est une réflexion parallèle aux informations que vous nous avez communiquées.

M. le Président. – La parole est à M. Mugemangango.

M. Germain Mugemangango (PTB). – Monsieur le Président, j'ai compris des interventions des uns et des

autres que c'est plutôt maintenant que j'aurais dû faire la proposition que j'ai faite au début. Je la refais donc, quoique cela me paraît étrange comme réflexion vu que les chiffres évoqués sont dans les deux documents, mais avec plus de précisions.

Sur les 68 millions d'euros de dépenses courantes, à peu près 31 millions d'euros sont dévolus, pour deux tiers, aux rémunérations et avantages des parlementaires, et, pour un tiers, aux avantages des groupes politiques. À cet égard, de notre point de vue, il faut aussi avoir une réflexion qui va vers une diminution.

Le président vient de parler d'une gestion à l'économie. Quand on peut agir sur 50 % des montants, il faut le faire. Je reviens avec cette question que j'adresse aux différents groupes. Je l'ai adressée aux Engagés parce que, sur cette matière, il serait surprenant pour nous de voir une telle différence entre l'intention de faire quelque chose et ce que l'on dit pendant les élections et pendant la campagne électorale, mais je m'adresse également aux autres groupes qui veulent une gestion à l'économie des dépenses du Parlement.

Monsieur le Président, comment avance-t-on sur ce sujet ? On a proposé, par exemple, une réunion sur les recommandations de la Cour des comptes. Ne ferait-on pas aussi une réunion sur les propositions de modification du statut des parlementaires ou du financement des groupes ? Chacun viendrait alors avec ses propositions pour voir dans quelle mesure on peut améliorer cela. C'est une question que je vous pose.

Un autre élément, beaucoup moins important en termes de dépenses, a été mis sur la table par le ministre Coppieters, des Engagés, à savoir la consommation de l'alcool dans ce Parlement. On ne voit pas une ligne à part, vu que c'est globalisé, si j'ai bien compris, dans toutes les dépenses liées à l'alimentation.

Sur ce point, j'aimerais aussi avoir un peu le sentiment des groupes. M. Coppieters est clair là-dessus : il trouve anormal qu'il y ait une consommation d'alcool au sein du Parlement, ce en quoi je le rejoins, certainement pour la première raison qu'il évoque, à savoir la santé. On sait que ce n'est pas idéal.

L'autre raison, qui est importante pour nous et qu'il n'évoque pas, est que c'est probablement l'un des seuls lieux de travail dans toute la Wallonie où l'on peut boire de l'alcool pendant que l'on travaille. Il n'y a aucune raison de ne pas être traité de la même manière que la plupart des travailleurs et travailleuses en Belgique ou dans notre Région. Ce n'est pas une question budgétaire, même si cela aura des conséquences financières, mais une question de principe et de respect par rapport aux travailleurs et aux travailleuses de notre Région.

Quel est le sentiment des groupes par rapport à cela ? Ne doit-on pas modifier cette disposition, qui,

d'ailleurs, en termes de gratuité de l'alcool, est probablement le fait du seul Parlement wallon ? Dans les autres Parlements – à tout le moins, au Parlement fédéral –, l'usage de l'alcool existe, mais c'est payé par les groupes, ce qui n'arrange pas le côté santé, mais peut-être le côté budgétaire. Cette question est importante pour nous et nous invitons la Commission à se positionner.

M. le Président. – La parole est à M. Hazée.

M. Stéphane Hazée (Ecolo). – Je veux d'abord remercier les services pour le travail qui est fait ici ainsi que M. le Président par rapport aux conclusions qu'il peut déjà évoquer – avec prudence, on l'a bien compris – pour ce qui concerne la consolidation des comptes de l'année 2024. Comme on l'avait présumé lors de nos échanges, certaines dépenses sont des positionnements qui ne se réalisent parfois pas ou qui sont retardés, ce qui aboutit à un équilibre positif dans la consolidation.

En même temps, nous savons que la recette principale est la dotation de la Région. Il y a un travail à mener pour réduire cette dotation. Le Gouvernement a appliqué des mesures parfois drastiques sur une série de secteurs. Nous voyons que la dotation du Parlement n'est à ce stade-ci pas ou très peu mise à contribution et nous y reviendrons.

Je voudrais évoquer la question du logiciel de comptabilité puisque c'est l'une des dépenses qui avait été prévue pour ce trimestre. Un article de *La Libre Belgique* mettait en exergue un arrêt du Conseil d'État qui a cassé la décision du Bureau d'octroyer le marché public en la matière. Comme l'auteur de l'article, j'ai été étonné que ce recours au Conseil d'État n'ait pas été évoqué lors de nos réunions de novembre et décembre en commission. Pourquoi cette difficulté n'a-t-elle pas été évoquée, dès lors que cette question avait été abordée ?

Chacune et chacun mesure l'importance de ce logiciel comptable par rapport à l'assainissement des comptes et au redressement de la situation et de nos outils de fonctionnement au sein du Parlement. Où en est le dossier et quel est l'impact concret ? En effet, la Cour des comptes avait aussi mis en évidence l'importance de se doter d'un outil informatique permettant le suivi de l'exécution du budget. Quel est donc l'impact de ces contrariétés juridictionnelles ou de ces irrégularités juridiques sur le dossier ?

Je voudrais évoquer la question des véhicules du Parlement à partir des pièces de ce trimestre. C'est l'une des questions que j'avais envoyées à Mme la Greffière dans le cadre de la procédure prévue. En novembre et décembre, si nous avons bien noté, il y a, pour six véhicules de type BMW, une facture mensuelle de 7 728 euros, à laquelle se joint un intérêt mensuel de 829 euros.

Qu'en est-il, puisqu'on ne l'a pas vu sur les factures, de la date de début et de fin de cette période de leasing ? Y a-t-il des offres d'achat proposées ? À qui sont destinés ces véhicules ? Sont-ils utilisés de manière exclusivement professionnelle ? Il s'agit de questions d'information par rapport à ces factures.

Je fais le lien avec un autre article d'actualité publié dans les journaux du groupe Sudpresse par rapport à la décision du Bureau, dans le même trimestre 2024, de renouveler son parc automobile. En voyant cet article, j'ai été assez surpris de l'ambition, de l'ampleur et du niveau de dépenses envisagés. Sur la base de cette information, j'ai été consulter les communiqués du Bureau parce que l'on peut parfois être inattentif.

J'ai vu quelques mots le 19 décembre 2024. Ainsi, le Bureau nous informe qu'il a décidé de « passer un marché public par procédure ouverte ayant pour objet le leasing opérationnel de véhicules de service pour le Parlement ». Les mots sont feutrés, et l'on peut faire difficilement avec moins de mots. Nous sommes très éloignés de la volonté de transparence telle qu'elle avait encore été formulée lors de notre dernière réunion de cette Commission.

Bref, faisons le point sur cette décision : quelle décision le Bureau a-t-il finalement prise ? L'article évoquait une décision de contractualisation qui devait être prise le 24 janvier dernier. Toujours en consultant les communiqués du Bureau, je n'ai pas vu de décision. Je me suis dit que c'était une bonne nouvelle. Une forme d'électrochoc est sans doute intervenue pour reconsidérer la dépense. Qu'a finalement décidé le Bureau ? Qu'en est-il ?

Je précise que tout le monde peut comprendre que M. le Président et Mme la Greffière puissent avoir un véhicule correspondant à l'exercice des responsabilités qui sont les leurs. On a par contre des questionnements extrêmement lourds – qui ne sont pas nouveaux – pour ce qui concerne l'utilisation de véhicules par des membres du Bureau, a fortiori de véhicules avec chauffeur.

Sous la précédente législature, le Bureau renouvelé en décembre 2022 avait clairement pris position sur cet enjeu. Dans sa volonté de sobriété, cela faisait manifestement débat. J'ai retenu qu'il avait suspendu le système dans une espèce de *phasing out*, puisqu'une seule membre du Bureau – au-delà de M. le Président, pour lequel personne ne conteste cet intérêt – continuait à utiliser régulièrement un véhicule avec chauffeur.

Quelle est la décision ? Quelle est l'ambition ? Quel est le besoin par rapport au contexte budgétaire, a fortiori resserré, dans lequel nous nous trouvons ?

Le dernier point concerne cette question de la sobriété. Toute une série de mesures ont déjà été prises et un certain nombre de chantiers subsistaient. Le précédent intervenant a évoqué notamment la

facturation des dépenses de la « buvette parlementaire », pour le dire simplement. C'est l'une des questions qui avait été identifiée, qui n'avait pas été traitée sous la précédente législature et qui restait un peu en suspens. Cela fait partie des éléments qui méritent d'être poursuivis.

Nous avons, lors du budget 2025, évoqué l'enjeu des indemnités pour frais, qui sont exorbitantes. M. Mugesangango avait évoqué l'alcool à la buvette à la suite d'un propos ministériel. On a eu l'occasion d'en discuter en Conférence des présidents, et vous avez prévu une note pour faire le point sur le sujet. Cela doit appeler à un suivi. Pour ce qui nous concerne, il nous paraît d'un autre temps de mettre de l'alcool à disposition des parlementaires, comme dans d'autres lieux de travail.

Comme je l'évoquais à l'entame des travaux, un autre élément d'actualité, c'est l'accord Arizona qui intervient sur plusieurs éléments en lien avec le statut des parlementaires ou avec le statut des groupes politiques. L'Arizona gouverne l'État fédéral, mais il y a un certain nombre d'interrelations en la matière. Il est fréquent, lorsque l'on vient avec un débat ici, que l'on nous invite à travailler à une échelle interparlementaire, ce qui a souvent pour effet – peut-être parfois pour but – d'encommissionner ou d'embourber le dossier.

Il y a certaines mesures. Elles me paraissent modestes, mais puisqu'elles existent, elles méritent un examen. Il est question notamment de diviser par deux l'indemnité de sortie et de travailler pour rapprocher – et j'espère harmoniser – le statut parlementaire avec le statut salarié pour les questions de maladie de longue durée. Il est également question de la rémunération complémentaire des membres du Bureau et des présidents de commission. On parle de la non-indexation des dotations des partis politiques. Bref, c'est une série de sujets, avec modestie, mais ils sont là.

J'ai l'impression qu'il est de bonne politique de s'emparer de ces sujets, d'avancer et de rejoindre la volonté de sobriété souvent rappelée qui doit être poursuivie.

M. le Président. – La parole est à Mme Tillieux.

Mme Éliane Tillieux (PS). – Je voudrais d'abord saluer tout le travail effectué pour nous présenter l'état des engagements en fin d'année au 31 décembre. Cette date veut dire que l'on n'a pas dans ces lignes toutes les factures qui pourraient arriver en janvier. J'imagine que la situation va encore évoluer.

Sur la base des derniers éléments reçus par les services, pourriez-vous nous indiquer s'il y a des évolutions significatives ou pas qui sont connues à ce jour par rapport aux chiffres présentés ?

Sur la Caisse de retraite, 93 % du budget ajusté est repris à fin 2024, en termes de chiffres,

6 641 614,97 euros, sur un budget de 7 081 896 euros. Ce montant, en clair, sera-t-il suffisant par rapport aux perspectives de la Caisse de retraite ?

Je sais que les pensions sont un gros dossier, mais on en connaît aujourd'hui les modalités et, par conséquent, on doit pouvoir dire si les montants sont suffisants.

Enfin, quelques règlements ont été adoptés fin 2024 pour la gestion comptable et administrative des services. Qu'en est-il de leur implémentation à ce jour ? Peut-on nous confirmer que les choses suivent leur cours ?

M. le Président. – La parole est à M. Borsus.

M. Willy Borsus, Président du Parlement de Wallonie. – Je voulais faire une petite incise à ce moment-là, mais je vais compléter mon propos.

Tout d'abord, concernant le statut des parlementaires, pour information, nous avons plusieurs fois évoqué, notamment en cette Commission, mais pas seulement, aussi en Conférence des présidents ou en assemblée plénière, le fait d'être en contact avec les autres assemblées puisqu'il y a en effet une convergence de statuts entre les parlementaires et les différentes assemblées ou, en tout cas, un espace de dialogue indubitable sur la convergence de statuts entre les parlementaires qui doit être menée.

Nous attendions, assez légitimement, l'installation définitive – je ne vais pas dire de tous les Parlements puisque vous n'ignorez pas que, à Bruxelles, l'établissement définitif des assemblées parlementaires n'est pas abouti à ce stade. C'est le cas au niveau de la Chambre et du Sénat. C'est la Chambre – le niveau fédéral – qui préside actuellement la Conférence des présidents d'assemblées.

Nous avons été en contact avec la Chambre, et une réunion est prévue le 25 mars pour traiter de diverses questions liées aux assemblées de façon générale et, indubitablement, quant au statut des parlementaires.

Vous avez évoqué des dispositions que l'Arizona annonce dans l'accord de gouvernement et singulièrement l'une d'entre elles, qui est de limiter à une année le maximum d'indemnités de sortie pour les parlementaires qui terminent leur fonction de député, alors que le maximum est de deux ans aujourd'hui.

C'est l'une des dispositions et peut-être qu'il y en a d'autres, mais il me semble opportun – c'est, en tout cas, ma conviction personnelle – et même indispensable d'avoir ce dialogue avec les autres assemblées et de voir aussi, même si une assemblée est autonome et l'autre l'est tout autant, ce qui est en effet sur la table de part et d'autre.

Je vous ferai écho, si vous le souhaitez, après le 25 mars, de la teneur de cette réunion et du suivi qui peut lui être apporté.

En ce qui concerne la Caisse de retraite, nous avons demandé une étude actuarielle de manière à pouvoir bénéficier d'une actualisation des projections de consommation ou des différentes hypothèses de besoins en ce qui concerne la Caisse des retraites des parlementaires. Il y a eu un peu de retard parce que nous devons disposer des dernières informations de 2024 pour les injecter dans le modèle qui sert de base à l'étude actuarielle.

On va pouvoir analyser cette étude et aussi en débattre, peut-être à l'assemblée générale de la Caisse ou dans l'organe que vous souhaitez, courant de ce mois de mars, par rapport aux différentes projections et analyses que l'étude actuarielle permet de mettre en lumière, puisque celle-ci est basée sur les besoins – c'est une évidence –, sur les tables de mortalité et l'actualisation de celles-ci – comme dans tout modèle de cette nature –, mais aussi sur les évolutions du statut des parlementaires. Quand je dis « du statut », ceci inclut les pensionnés, notamment avec la suppression des suppléments ou des éléments de cette nature.

Par ailleurs, autre élément de calcul, les rendements de placement, de manière à pouvoir alimenter la caisse dans le temps. Ensuite, quel modèle retient-on ? Fait-on un modèle où l'on dit : « Si l'on arrête et que l'on doit tout payer maintenant, que se passe-t-il ? Si le modèle est continu, que se passe-t-il ? » M. Hazée l'a évoqué dans l'une de ses interventions antérieures.

Voilà pour ce qui concerne la Caisse des pensions et le devenir du modèle, et ce, indépendamment, Monsieur Mugemangango, de votre position de fond concernant l'existence même d'une caisse dédiée, ce qui est un autre débat, mais qui n'est donc pas la question qui m'est adressée par Mme Tillieux.

Le troisième volet concerne l'alcool à la buvette. Même si je m'exprime de l'observation qui est la mienne, il ne me semble pas constater d'abus en ce qui concerne l'utilisation de la buvette. Il s'agit plutôt d'un espace de convivialité après la séance, le temps de midi ou d'autres éléments de cette nature.

Je confirme avoir été saisi en Conférence des présidents – vous l'avez rappelé l'un et l'autre – de cette proposition de M. Mugemangango et, par ailleurs, avoir lu les différentes analyses ou les différentes déclarations sur le sujet, qui avaient été faites préalablement au Fédéral, comme celle du ministre Coppieters, et un certain nombre de déclarations ou de communications qui m'ont été faites à d'autres moments, même antérieurement, par certains des parlementaires.

Nous nous sommes dès lors engagés à venir avec une note à la prochaine Conférence des présidents. Je proposerai qu'il soit mis fin aux événements particuliers spécifiques, à savoir la mise à disposition d'alcool à la buvette des parlementaires, s'inscrivant en cela dans le cadre d'une évolution de la gestion des lieux de travail,

d'une relation à la santé et de la volonté de notre assemblée.

Chacun des groupes aura l'occasion d'apprécier en Conférence des présidents et de s'exprimer par rapport à cela. En effet, même si je n'y ai pas constaté d'abus et que l'espace était plutôt un espace de dialogue entre les uns et les autres, il me semble tout à fait indiqué d'évoluer en la matière.

L'autre volet repose sur les éléments concernant les voitures, que vous avez relevés, Monsieur Hazée. Une petite précision à cet égard puisqu'il y avait antérieurement un parc automobile composé de huit véhicules qui a été réduit sur décision du précédent Bureau. Parmi ces véhicules, il y a un véhicule de fonction qui est le mien. Ensuite, il y a des véhicules de service qui, comme leur nom l'indique, sont à disposition de la greffière, du personnel du Parlement et des membres du Bureau pour les déplacements spécifiquement liés à l'activité de service ou à l'activité parlementaire. Parmi ces déplacements, on retrouve aussi bien des déplacements vers des lieux d'activité parlementaire, vers des réunions externes ou vers des réunions de la Grande Région, du CPI, du Benelux ou des éléments de cette nature.

Le parc de véhicules actuel n'est ni hybride ni électrique. Par ailleurs, le leasing se termine – je me tourne vers Mme la Greffière – au mois de juin de cette année, d'où la volonté de renouveler le parc automobile pour lui donner, d'une part, une caractéristique plus verte et moins impactante pour le climat, soit choisir des véhicules hybrides et moins consommateurs par ailleurs, et, d'autre part, réduire le nombre. En effet, on confirme la décision de réduction du Bureau précédent. Le marché n'est pas attribué au moment où nous nous parlons, Monsieur Hazée. La procédure de marché est toujours en cours ; raison pour laquelle je ne vais pas plus avant commenter, annoncer ou préempter une décision du Bureau qui n'est pas encore prise à cet égard.

Pour le dernier point, j'ai une remarque par rapport à ce que Mme Tillieux a indiqué. Vous avez raison, il y a encore un certain nombre de dépenses qui évoluent. Vous avez d'ailleurs relevé une différence de 17 000 euros entre le chiffre que j'ai mentionné en synthèse et le chiffre actualisé. Toutefois, l'un ou l'autre élément peut encore venir impacter.

Je me tourne vers Mme la Greffière pour voir s'il y a des éléments substantiels. Je n'ai pas connaissance d'éléments substantiels qui seraient de nature à influencer les comptes de 2024, mais des éléments de moindre importance sont attendus. C'est la raison pour laquelle j'ai parlé de chiffres provisoires ou à confirmer et de tendances plutôt que de chiffres arrêtés. Nous aurons l'occasion à ce moment-là d'avoir des chiffres définitivement arrêtés.

M. le Président. – La parole est à Mme Salmon.

Mme Sandrine Salmon, Greffière f.f. du Parlement de Wallonie. – Pour rebondir sur la dernière question, les chiffres vont encore évoluer. Il y aura aussi des réaffectations possibles entre certains articles. On est en en train de vérifier les imputations. Dès lors, les chiffres, sans augmenter spécialement, pourraient être redistribués entre des articles budgétaires.

Une évolution concerne notamment les primes d'assurance. Cela avait été relevé par un groupe. En début d'année, on reçoit des primes d'assurance pour l'année qui se termine. Donc, un montant important pourrait être imputé. Vous voyez que les taux de consommation actuels sont assez faibles et qu'ils seront revus aux comptes. C'est traditionnel et c'est la même chose chaque année.

Madame Tillieux, il y a en effet une erreur dans les chiffres communiqués pour les recettes. En recettes diverses et dotations au Parlement, sans la dotation au médiateur qui ne fait que passer, c'est un montant de 76 689 230 euros, pour un montant ajusté à 77 151 965 euros. On a un taux de réalisé de 99,40 %. Ce sont bien les chiffres que vous aviez dans les tableaux.

Les nouvelles règles comptables sont d'application depuis le 1^{er} janvier 2025. Il y a celles qui ont été adoptées par le Parlement, plus une série d'autres textes adoptés par le Bureau pour assurer la mise en œuvre des règles comptables générales. Avec la Direction financière, nous essayons de les mettre en œuvre dans ce délai court qui a été donné.

Une communication a été faite au personnel pour expliquer ce qui était nouveau. C'est un grand changement pour le personnel puisque beaucoup de règles nouvelles trouvent à s'appliquer. Elles seront aussi déclinées dans des procédures ISO afin de permettre aux agents d'avoir une procédure bien connue à suivre, avec les différentes étapes. On est en plein processus du changement au sein de l'administration. C'est dès lors un gros travail de la Direction financière pour décliner ces procédures et qu'elles soient appliquées au sein du Parlement.

M. le Président. – La parole est à M. Bastin.

M. Jean-Paul Bastin (Les Engagés). – Je vous remercie pour tous ces éléments d'explication, de clarification et de précision.

Je voudrais souligner la maîtrise budgétaire qui semble être là en 2024, de même que tous les éléments qui y sont présents, qui rapportent et qui traduisent le travail de fond mis en œuvre dans des conditions que nous savons difficiles.

Notre groupe tient à exprimer son soutien plein et entier par rapport à ce travail mis en œuvre, surtout

quand il s'agit d'adapter un changement de culture d'entreprise dans un environnement qui a été assez mouvementé, notamment suite aux affaires dites « du greffier », votre prédécesseur, Madame Salmon.

Par rapport à l'alcool, je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir pris directement au mot la suggestion et le débat évoqués jeudi. Nous sommes à peine mercredi, et vous arrivez déjà avec une proposition très concrète qui réjouira, j'en suis sûr, le ministre de la Santé. Nous en discuterons par après en Conférence des présidents.

Par rapport au statut des parlementaires, il y a des avancées à l'Arizona. Un dialogue entre les Parlements n'aurait pas pour but d'encommissionner, mais au contraire d'avoir cette harmonisation qui, selon moi, est utile et opportune. Nous serons à vos côtés pour pousser en faveur de cette harmonisation et ce qui tend vers plus de sobriété.

Même si les groupes de la minorité diront que ce n'est pas assez, je rappelle que ce Gouvernement a réduit le nombre de cabinets puisqu'il y a eu une diminution du nombre de ministres, tant en Région wallonne qu'en Fédération Wallonie-Bruxelles, ainsi que la taille des cabinets. Pour ce qui concerne notre groupe, nous continuons à cumuler nos fonctions de parlementaire avec celles de mandataires locaux exécutifs : bourgmestres, échevins ou présidents de CPAS. Depuis ce 1^{er} janvier, nous ne cumulons plus les rémunérations.

Il y avait déjà eu également des débats quant à la taille du Bureau. À l'exercice et à la pratique, je constate qu'il est heureux que vous soyez sept au Bureau pour mener tous ces travaux, dont deux personnes qui sont membres de la minorité, ce qui me semble très bien.

M. le Président. – La parole est à M. Hazée.

M. Stéphane Hazée (Ecolo). – J'ai deux questions qui, je pense, n'ont pas reçu de réponse : la question du logiciel de comptabilité et, pour ce qui concerne les véhicules, la question de savoir s'il y a des options d'achat proposées par rapport au contrat de leasing dont le président a précisé qu'il se terminait le 30 juin 2025.

Je reviendrai par après sur l'approche générale.

M. le Président. – La parole est à M. Borsus.

M. Willy Borsus, Président du Parlement de Wallonie. – Concernant l'option d'achat – je me tournais vers Mme Salmon –, il n'y en a pas, à ma connaissance, dans le leasing actuel. La volonté n'est pas d'acquérir ces véhicules qui sont polluants. Ce sont des véhicules d'ancienne génération. La volonté est de glisser vers une motorisation plus propre et plus ambitieuse en termes d'impact environnemental.

Sur l'autre volet, suivant un recensement que nous avons fait, plus d'une centaine de marchés significatifs ont été passés en l'espace de cinq à six ans. À ma connaissance, il y en a eu très peu – je n'ai même pas connaissance de deux ou trois – qui ont été querellés au Conseil d'État. Dans votre vie de mandataire public, il n'est pas rare qu'un acte administratif – un marché public ou une décision de permis – soit porté devant le Conseil d'État. Je trouve sain qu'un citoyen, une association ou une société puisse porter un acte administratif de quelque nature que ce soit.

Nous avons délibéré hier concernant le contrôle et le respect de la législation relative aux dépenses électorales pour les élections communales. C'est un autre contexte et une autre décision, mais le fait que l'on puisse porter une contradiction, le fait que l'on ne soit pas satisfait d'une décision ou que l'on ait une lecture juridique devant le Conseil d'État ou une juridiction qui constitue une forme d'appel me paraît démocratiquement parfaitement sain. Je respecte cela totalement.

Indépendamment de cela, s'il y en avait très régulièrement, je serais inquiet en me demandant si les bureaux spécialisés qui nous accompagnent et auxquels nous recourons pour des choses complexes ou des marchés qui le sont tout autant sont suffisamment avisés et leur expertise suffisamment avérée pour que nous soyons confrontés régulièrement à des querelles administratives au Conseil d'État sur des marchés publics.

Les chiffres que je viens de vous citer démontrent que c'est plutôt l'exception. Convenons-en, c'est une exception assez rare. Il n'empêche – je vais laisser le soin à Mme Salmon de vous répondre sur ce marché en particulier – que, lorsque la question est posée, notre attitude est toujours la même : consulter juridiquement, challenger éventuellement la consultation juridique et, en fonction de cela, prendre la meilleure orientation possible, que ce soit dans un acte administratif, que l'on retire quelquefois, que l'on redocumente, que l'on remotive différemment, tenant compte d'un certain nombre d'éléments, ou dans d'autres décisions administratives.

L'approche me semble saine juridiquement. Méthodologiquement, c'est comme cela qu'il faut agir et c'est toujours comme cela que je plaide, de façon générale, pour qu'une réponse soit apportée lorsqu'une décision tombe, notamment du Conseil d'État.

Sur le dossier en l'espèce, je me tourne vers vous, Madame la Greffière, pour que vous puissiez répondre, si vous le voulez bien, à M. Hazée.

M. le Président. – La parole est à Mme Salmon.

Mme Sandrine Salmon, Greffière f.f. du Parlement de Wallonie. – Je vais refaire un topo sur la procédure.

Un marché public a été lancé par procédure ouverte et publié le 10 juin 2024. Nous avons reçu plusieurs offres.

En date du 17 septembre 2024, la décision motivée d'attribution du marché a été communiquée aux soumissionnaires. L'un des soumissionnaires a introduit une demande de suspension par rapport à cette décision d'attribution. Il évoquait certaines questions qui nécessitaient un réexamen du dossier et des offres.

Le Parlement a considéré qu'il était de bonne administration de vérifier les éléments allégués et a donc décidé, le 10 octobre, de retirer la décision d'attribution. Cette décision a été examinée par un cabinet d'avocats spécialisés. Le Bureau et les services étaient accompagnés et ont procédé aux vérifications qui s'imposaient.

Une nouvelle décision d'attribution a été communiquée en date du 21 novembre 2024 aux soumissionnaires, qui faisait courir le délai de *standstill*, qui avait été évoqué lors de la Commission de la comptabilité du 5 décembre. Le 5 décembre, il avait bien été indiqué que l'on était en période de *standstill*.

C'est le 6 décembre 2024 – pas avant le 5 décembre 2024, mais le 6 décembre 2024 – que l'un des soumissionnaires évincés a introduit une nouvelle demande de suspension – j'insiste bien –, après la tenue de la Commission de la comptabilité.

Ainsi, les informations sont bien claires.

Ce dossier a donc été examiné par le Conseil d'État, qui a rendu un arrêt le 9 janvier 2025 et qui a ordonné la suspension de l'exécution de ce marché. Un recours en annulation a été parallèlement introduit par cette société.

Le Bureau, toujours accompagné du cabinet d'avocats spécialisés, étudie les mesures à mettre en œuvre pour répondre aux difficultés.

M. le Président. – La parole est à M. Hazée.

M. Stéphane Hazée (Ecolo). – Je reviens à la réplique sur l'ensemble.

Je remercie la greffière pour les éléments d'information et les précisions importantes sur le calendrier qui ont été données à l'égard du logiciel. J'espère qu'une solution pourra intervenir au plus vite puisque c'est une pièce centrale de la manière dont les comptes peuvent évoluer et dont l'assainissement peut se concrétiser.

Je reviens sur les différents enjeux qui ont été évoqués.

Pour ce qui concerne le statut des parlementaires et un certain nombre de débats qui y sont liés, j'ai entendu le rendez-vous d'étape que le président propose avec la

réunion de la Conférence des présidents des assemblées du 25 mars prochain. Un dialogue est toujours pertinent s'il permet une harmonisation. En même temps, je ne voudrais pas, comme je l'ai indiqué tout à l'heure, que cela nous envoie dans des délais qui se comptent en années. On sera dès lors attentifs à ce que les choses puissent suivre dans un calendrier serré.

À côté de cela, il y a des débats qui ne sont pas mis à l'ordre du jour par l'accord Arizona et qui sont, à nos yeux, également importants. Je pense au caractère exorbitant des indemnités pour frais. C'est aussi le cas en matière d'indemnités de sortie. On réduit de deux ans à un an, ce qui est très positif, parce que la durée de deux ans est manifestement tout à fait excessive. En même temps, cela reste un système qui répond mal à un point de départ qui est l'absence de droit au chômage. C'est là qu'un travail peut être mené si l'on est dans une logique d'harmonisation de l'ensemble des travailleurs, tout en aménageant pendant, le cas échéant, un an, un mécanisme dont le niveau d'intervention est, de notre point de vue, tout à fait déraisonnable.

Pour ce qui concerne les pensions, je remercie Mme Tillieux d'avoir évoqué ce thème. Je remercie le président d'avoir amené toute une série d'informations que nous pourrions suivre dans les prochaines semaines. Cela me paraît très important. Aux enjeux de calcul d'actualisation, vous avez justement pointé également le niveau de financement qui est fixé comme objectif parce qu'il reste ce sentiment intuitif d'un possible surfinancement qui, dès lors, est difficile à comprendre, mais nous poursuivrons le débat.

Sur un sujet que je n'ai pas évoqué tout à l'heure, l'accord de l'Arizona évoque aussi une perspective, qui est exprimée de manière floue, mais qui pourrait nous conduire à l'une des questions que vous avez citées, à savoir la suppression possible d'une caisse autonome de pensions dont, personnellement, je continue à ne pas bien comprendre le sens aujourd'hui, en 2025, générant toute une série de tâches techniques ou de calculs dans chaque assemblée, alors que l'on a un service fédéral compétent en la matière.

L'accord dit ceci : « Le Service fédéral des pensions est responsable de l'octroi et du paiement des pensions des parlementaires afin de pouvoir assurer le contrôle de la loi Wijninckx ». Il semble vouloir – c'est exprimé à l'indicatif présent, et je ne peux pas moi-même interpréter ce texte qui est une pièce extérieure pour moi – donner une perspective où le Service fédéral des pensions serait l'autorité chargée de cette tâche. En tout cas, cela me paraît être une perspective à poursuivre.

Pour ce qui concerne l'alcool au Parlement, votre proposition est extrêmement claire et je vous en remercie. C'est une bonne proposition que nous soutiendrons en Conférence des présidents.

En ce qui concerne les voitures du Parlement, j'entends les précisions quant au dossier, la volonté de renouveler les véhicules du point de vue de la motorisation et surtout le fait que la décision ne soit pas encore prise. Vous ne la commentez, ce qui est tout à fait compréhensible.

J'ai envie de plaider pour que le Bureau reconsidère la question par rapport à ce qui a été annoncé par la presse. Faut-il autant de véhicules ? Je ne connais pas les besoins des services eux-mêmes et je laisserai donc les services faire leur appréciation. Faut-il ce prestige pour ces véhicules ? À mon sens, non. Je le considère très clairement pour la fonction du président dont chacun peut comprendre qu'il représente l'institution et la Région, et que, à ce titre, il y ait une considération qui puisse être donnée. Faut-il le même prestige pour les autres véhicules ? Franchement, j'ai du mal à le comprendre. Faut-il garder une possibilité pour les membres du Bureau d'être conduits par le Parlement ? Là, absolument pas. Je ne vois aucun élément qui puisse justifier ce régime. J'ai envie d'inviter le Bureau à supprimer cette possibilité pour les membres du Bureau, à revoir les questions relatives au prestige du véhicule et, tenant compte de cette décision pour les membres du Bureau, à considérer le nombre de véhicules nécessaires pour que ce Parlement puisse fonctionner.

Il y avait la sobriété qui est l'antienne prononcée par les uns et par les autres depuis l'affaire du greffier, comme M. Bastin l'a résumé très simplement. S'ajoute, depuis cette législature, le contexte budgétaire. Dès le moment où le Gouvernement met un certain nombre de secteurs en demande d'efforts extrêmement importants – pour rester sur un terme objectif ; je n'en pense pas moins par ailleurs –, dès le moment où l'on nous parle de scénario à la grecque et autres, cette décision ne serait pas compréhensible. Je pense donc qu'elle doit être réexaminée à la lumière de ces éléments de discussion pour éviter qu'elle ne contribue encore à un écart entre les citoyennes et citoyens et les institutions.

M. le Président. – La parole est à M. Mugemangango.

M. Germain Mugemangango (PTB). – Je remercie M. le Président du Parlement et Mme la Greffière pour les réponses fournies.

Sur le statut des parlementaires, je prends bonne note de l'échéance que vous avez évoquée. Le fait de pouvoir dialoguer avec les autres Parlements me paraît important. J'imagine que tout le monde va avancer relativement vite.

Par contre, je dis aussi – et cela rejoint un peu les propos de M. Hazée – qu'il y a certains éléments sur lesquels le Parlement de Wallonie peut avancer seul. Dans ce sens, il faudrait faire la distinction entre les points sur lesquels il faut absolument avoir un dialogue, où il est peut-être indiqué d'avoir un dialogue avec les

autres Parlements, et les points sur lesquels nous pouvons avancer.

De ce point de vue, je réitère ma proposition que l'on puisse aussi se voir dans le cadre de cette Commission pour décider sur quels points les groupes en Wallonie peuvent déjà avancer.

J'ai entendu brièvement M. Bastin prendre position sur la question, mais j'aurais aussi aimé entendre le groupe MR sur le sujet.

Je pense intéressant de distinguer ces deux éléments, ces deux niveaux de discussion, et de faire œuvre pionnière. On l'a fait dans le mauvais sens quand on parlait des scandales. On pourrait le faire dans le bon sens en parlant de mesures à prendre dans le cadre de la sobriété que vous évoquiez. Ma proposition reste de pouvoir se voir sur le sujet.

Sur la question des pensions, cela fera-t-il aussi partie des points que vous voulez discuter avec les autres Parlements ? Lors de la dernière législature, dans le cadre du précédent Bureau, ce point avait été évoqué comme à discuter dans un cadre intraparlamentaire. C'est un élément.

Second élément, je rejoins tout à fait la réflexion de M. Hazée et je l'ai déjà dit plusieurs fois : pourquoi les pensions des parlementaires sont-elles gérées par une caisse autonome et indépendante ? Toutes les raisons invoquées pour justifier cette exception ne sont pas convaincantes. Pourquoi n'est-ce pas simplement l'Office des pensions qui gère les pensions des parlementaires ? Cette question reste un mystère. Cela devrait être géré par l'Office des pensions.

Il y a en outre cette exception un peu étrange qu'une des réunions, par exemple, de la Caisse des pensions est à huis clos. Là aussi, je ne comprends pas pour quelle raison c'est une discussion à huis clos, alors que l'on est en train de parler de la gestion de l'argent public par rapport aux pensions. Il n'y a aucune raison valable pour cela.

Il y a aussi la hauteur des pensions en elle-même. On parle de pensions situées entre 4 000 euros et 5 000 euros par mois pour les parlementaires, dans une Région où la pension moyenne est située entre 1 200 euros et 1 400 euros par mois. Le montant élevé des pensions pose question.

J'espère que ce sera l'un des éléments que l'on pourra évoquer et sur lequel on pourra avancer.

(Réaction de Mme Tillieux)

Vous pourrez prendre la parole, Madame Tillieux, il n'y a pas de souci.

M. Willy Borsus, Président du Parlement de Wallonie. – Il y a une petite réaction par rapport aux

montants que vous avez cités. Il y a du net et du brut dans votre comparaison. C'est pour cela qu'il y avait une réaction dans la salle.

M. Germain Mugemangango (PTB). – J'invite à ce que l'on puisse discuter publiquement, très clairement, des chiffres évoqués. Il n'y a pas de souci. Pour le moment, c'est à huis clos. Faisons-le de manière très claire.

Sur la question des voitures, j'entends ce que vous dites, mais je ne comprends pas. Je peux très bien comprendre que, comme président du Parlement, il y ait des déplacements, que vous avez évoqués et qui sont nécessaires, et qu'il faut prendre des mesures pour cela. Je peux très bien comprendre que, pour les services, il faut des véhicules adaptés.

L'élément que je ne comprends pas, c'est pourquoi des parlementaires, qui ont déjà eux-mêmes – ou pas, par choix personnel – un véhicule, la gratuité des transports publics ou le remboursement kilométrique dans le cas où ils ont une voiture, ont en plus l'avantage de l'usage d'une voiture de fonction supplémentaire parce qu'ils sont membres du Bureau. Quelle est la justification ? Je ne comprends pas.

Je suis favorable à la suppression de ce critère d'obtention de voitures. Après, il faudra déterminer le nombre de voitures dont on a besoin si l'on supprime ce critère. Ce critère pour acquérir des voitures ou des leasings ne me semble pas justifié, de même que le niveau de ces voitures. De ce point de vue, il faudra justifier pourquoi certaines de ces voitures sont d'un niveau que certains pourraient qualifier de « prestigieuses ». L'usage de ces voitures pour les membres du Bureau, en dehors du président du Parlement, je ne le comprends pas.

Sur la question de l'alcool, vous l'avez dit, Monsieur le Président, une note sera faite, et la position que vous formulez est la mienne. Je fais remarquer que, quand vous dites que l'alcool est utilisé à l'heure du midi, c'est bien avant la journée de travail dans le cas des parlementaires puisque les séances commencent en général à 14 heures.

(Réaction de M. Borsus)

Vous avez dit que l'alcool était d'usage – il n'y a pas d'abus, vous le dites, et je ne dis pas le contraire – après la séance, mais aussi à l'heure de midi. De ce point de vue, cela reste une exception. Sur les autres lieux de travail, un autre règlement est d'application. Il faut là aussi harmoniser la vie des parlementaires avec la vie des gens en dehors de ce Parlement.

M. Bastin a dit qu'une mesure a été prise sur la réduction des cabinets. Je vais le répéter parce qu'on l'a déjà dit : c'est une bonne mesure de réduire les cabinets. D'ailleurs, sur la page internet des Engagés, il est indiqué qu'ils veulent tendre vers la suppression totale

des cabinets. J'invite dès lors les Engagés à suivre leur propre programme électoral.

Cependant, sur ce point, je vais indiquer que tous les éléments qui ont été pris à l'encontre des cabinets ne touchent aucun parlementaire ou aucun ministre dans sa vie de tous les jours, contrairement à toutes les mesures d'austérité que ce Gouvernement prend et qui touchent les gens dans leur vie de tous les jours. Il y a une vraie différence. Ce n'est donc pas le même débat quand on parle de réduire les cabinets et quand on parle de réduire les rémunérations des parlementaires. Il y a une vraie différence entre ces deux débats.

Monsieur Bastin, l'intention de votre parti d'appliquer un décumul intégral au mois de décembre a manifestement changé puisque, il y a quelques jours, on a pu lire un article qui disait le contraire. Sinon, vous pouvez alors clarifier les choses. Cela vous regarde. Il paraît que ce sont vos statuts qui vont changer en avril.

M. le Président. – Plus personne ne souhaite prendre la parole.

Ceci clôt nos travaux de ce jour.

La séance est levée.

- La séance est levée à 10 heures 13 minutes.

LISTE DES INTERVENANTS

M. Jean-Paul Bastin, Les Engagés
M. Willy Borsus, Président du Parlement de Wallonie
Mme Valérie De Bue, MR
M. Stéphane Hazée, Ecolo
M. Jean-Pierre Lepine, Président
Mme Christie Morreale, PS
M. Germain Mugemangango, PTB
Mme Sandrine Salmon, Greffière f.f. du Parlement de Wallonie
Mme Éliane Tillieux, PS

ABRÉVIATIONS COURANTES

Benelux	Belgique, Nederland et Luxembourg
BMW	Bayerische Motoren Werke (Manufacture bavaroise de moteurs)
CPAS	centre(s) public(s) d'action sociale
CPI	Conseil parlementaire interrégional
ISO	Organisation internationale de normalisation
SPF	Service public fédéral
SRL	société à responsabilité limitée
TVA	taxe sur la valeur ajoutée